



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 8 JUIN 2007

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 8.30 heures et se termine à 11.15 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.

**Présences :** Marcel Dondelinger, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Frantz, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter.

**Absence(s) :** Camille Schleck, Arthur Sinner (excusés)

**Remarque :** Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

### 1. Organisation scolaire 2007/2008 : Nomination de personnel enseignant (1ère liste)

En séance secrète et par vote secret les personnes suivantes sont nommées :

- Bettina Ballmann (enseignement préscolaire)
- Isabelle Michels (enseignement spécial)

#### 2.1 Communications du collège échevinal

Néant.

#### 2.2 Questions écrites des conseillers

Néant.

### 3. Ecole de Crauthem : Travaux d'entretien (devis)

Le projet de travaux d'entretien de l'ancienne partie de l'école de Crauthem consiste en la réfection de l'étanchéité de la toiture et l'aménagement d'une façade isolante et remplacement de la menuiserie extérieure. Ces travaux permettront grâce à l'amélioration des performances thermiques à réaliser des économies d'énergie.

Devis établi par le bureau d'architecture Klein & Müller	
Réfection étanchéité toiture	97.265,03 €
Façade isolante	88.230,00 €
Menuiserie extérieure	124.16,00 €
Divers et imprévus	16.000,00 €
Sous-total hors TVA	325.661,03 €
Honoraires d'architecte et d'ingénieur	21.049,43 €
Total général hors TVA	358.108,59 €
TVA sur travaux	48.849,15 €
TVA sur honoraires	4.867,13 €
Total général TTC	411.824,87 €

### 4. Taxes communales : Droits d'inscription aux cours communaux

Une réforme de la taxation relative aux cours communaux s'impose d'une part en vue de réduire le déséquilibre entre les recettes et les dépenses au

niveau budgétaire mais surtout pour l'adapter à la diversité et la nature des cours proposés par l'administration communale.

La réforme de la taxation relative aux cours communaux introduit une gradation basant sur la nature des cours en fonction de leur coût de revient.

Catégorie	Libellé	Taxe
1	Cours « Fit Réiser »	50 €
2	Cours artistiques	50 €
3	Cours linguistiques	60 €
4	Cours à caractère spécial	75 €
S	Supplément pour non résidents	15 €

VOTE		
8 Oui	0 Non	1 Abstention(s)

### 5.1 Clôture de l'exercice budgétaire 2006 : Titres de recettes

Les recettes perçues par la commune en-dehors d'une réglementation communale sont approuvées.

Recettes ainsi perçues	
Total extraordinaire	795 354,41 €
Total ordinaire	10 034 578,36 €
Total des recettes	10 829 932,77 €

### 5.2 Clôture de l'exercice budgétaire 2006 : Etat des recettes restant à recouvrer

L'état des recettes restant à recouvrer est approuvé.

Service ordinaire	
Total des restants à poursuivre	63.953,56 €
Total des décharges	369,22 €
total des arrérages	64.322,78 €

### 6.1 Règlement de police pour les manifestations au site Herchesfeld

Le conseil arrête un règlement de police applicable à toutes les manifestations ayant lieu sur le site Herchesfeld afin de mettre les forces de police présentes sur le site en mesure de maintenir efficacement l'ordre public.



### **6.2 Modification du règlement général de la circulation**

L'article 4 « Circulation interdite dans les deux sens » du règlement communal du 8 février 1995 relatif à la réglementation de la circulation sur le territoire de la commune de Roeser est modifié comme suit :

- Peppange : route reliant Peppange à Hellange

### **6.3 Règlement provisoire de la circulation**

A l'occasion de la manifestation « Réiser Päerdsdeeg » qui se déroulera du 14 au 17 juin 2007 au site de loisirs Herchesfeld à Crauthem, le conseil édicte un règlement provisoire de la circulation.

### **7. Voirie communale : Nouvelle dénomination de rue à Roeser**

Afin de clarifier la situation de la rue de Weiler à Roeser qui est scindée par la rue d'Alzingen et d'écartier la confusion possible avec la rue de Weiler à Crauthem, la rue est renommée comme suit :

- la section inférieure située entre la rue d'Alzingen et l'extrémité de la localité en direction de Bivange ou Kockelscheuer prend la nouvelle dénomination : rue du Brill ;
- la section supérieure située entre la rue d'Alzingen et l'extrémité de la localité en direction du lieudit Schlammesté prend la nouvelle dénomination : rue Schlammesté.

VOTE		
6 Oui	2 Non	1 Abstention(s)

### **8. Questions orales des conseillers**

**Nicole Frantz :**

- Pourquoi les travaux d'assainissement à Roeser sont-elles interrompues ?

**Léonie Klein-Hoffmann :**

- Il faudrait fermer le site Herchesfeld au public en dehors des manifestations. En outre il serait préférable de nommer un coordinateur parmi le personnel communal qui gère les manifestations sur ledit site.

### **9. Réunion de travail relative à la réglementation sur les bâtisses**

La réunion de travail a pour objet de traiter en séance secrète des cas présumés de violation de la réglementation communale sur les bâtisses.